








Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2018/2086(INI)	Procédure terminée
Évaluation de la manière dont le budget de l'Union est utilisé pour la réforme du secteur public		
Sujet 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 HAYES Brian Rapporteur(e) fictif/fictive  PARGNEAUX Gilles  ALI Nedzhmi  STAES Bart	08/06/2018
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional	 FITTO Raffaele	26/04/2018
	DG de la Commission Emploi, affaires sociales et inclusion	Commissaire THYSSEN Marianne	

Événements clés			
14/06/2018	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
20/11/2018	Vote en commission		
22/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0378/2018	Résumé
14/01/2019	Débat en plénière		
15/01/2019	Résultat du vote au parlement		

15/01/2019	Décision du Parlement	T8-0012/2019	Résumé
15/01/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2086(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/13322

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE623.760	25/09/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE629.491	18/10/2018	EP	
Avis de la commission	REGI	PE625.217	26/10/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0378/2018	22/11/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0012/2019	15/01/2019	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2019)355	28/05/2019	EC	

Évaluation de la manière dont le budget de l'Union est utilisé pour la réforme du secteur public

La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport d'initiative de Brian HAYES (PPE, IE) sur l'évaluation de la manière dont le budget de l'Union est utilisé pour la réforme du secteur public.

Le rapport s'appuie sur une étude de la DG IPOL publiée en août 2016 intitulée «Réforme du secteur public: comment le budget de l'Union européenne est utilisé pour l'encourager». Il ressort de l'étude que, si le budget de l'Union a eu un impact positif sur les réformes de l'administration publique dans plusieurs États membres, il existe un fort potentiel pour une meilleure utilisation du budget de l'Union dans ce domaine.

Étant donné que les compétences relatives à l'administration publique sont réparties entre différents services de la Commission, les députés ont souhaité une meilleure coordination de l'ensemble des programmes d'assistance technique, afin d'éviter les doublons et le manque d'efficacité des mesures, qui annulent les efforts déployés par la Commission pour promouvoir la coordination des Fonds en vue de tirer parti des synergies. Ils ont invité le prochain président de la Commission à confier à un seul commissaire la responsabilité des questions relatives à l'amélioration de l'administration publique et de la gouvernance.

Le rapport a souligné qu'une réforme du secteur public était essentielle pour aider les États membres à s'adapter à l'évolution de la situation, à accroître leur résilience afin de prévenir de futures crises, à développer l'administration en ligne et à améliorer la prestation de services dans l'ensemble de l'Union.

Entre autres recommandations, les députés ont suggéré :

- de prévoir que le financement des mesures de déploiement de l'administration en ligne soit également prévu dans le cadre des périodes de programmation à venir ;
- de mettre en œuvre, au sein des États membres, des réformes destinées à appliquer concrètement le principe de bonne administration en vue d'améliorer la capacité d'accès aux financements des régions en retard sur ce plan ;
- de favoriser la mise en œuvre de programmes visant à soutenir le développement de stratégies de ressources humaines, à travers, notamment, des échanges de bonnes pratiques entre États membres ;
- de favoriser la coordination, la complémentarité et la simplification afin d'éviter les chevauchements entre des programmes opérationnels spécifiques et d'autres financements de l'Union ;
- de promouvoir, au sein des administrations publiques, des procédés innovants qui favorisent la connectivité, la transition numérique et la mise à disposition de services numériques de qualité pour les citoyens, les entreprises et les autorités publiques, tout en tenant compte en permanence de l'évolution rapide des nouvelles technologies dans les domaines en question.

La Commission est invitée à :

- coopérer plus étroitement avec les États membres pour soutenir les régions en retard, en améliorant leurs capacités et leur gouvernance administrative;
- réintroduire un chapitre consacré à l'administration publique et à la gouvernance dans l'examen annuel de la croissance ;
- évaluer au préalable la capacité administrative des structures chargées de la mise en œuvre des politiques de développement afin d'encourager, pour les projets particulièrement stratégiques, le recours à des structures et à des agences nationales capables de définir les programmes et les actions individuelles ainsi que d'accélérer la réalisation;
- élaborer, en coopération avec les États membres, un cadre d'évaluation spécifique qui tienne compte des aspects quantitatifs et qualitatifs d'une administration publique de qualité, et à renforcer ses propres capacités d'analyse.

Les députés ont proposé de réserver du temps dans le calendrier parlementaire pour un dialogue structuré avec les parlements nationaux sur les questions liées à l'amélioration de l'administration publique dans l'Union. Le suivi et l'évaluation des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) devrait également être amélioré en définissant des indicateurs spécifiques afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des priorités fixés par l'Union pour la réforme de l'administration publique.

Notant que le budget de l'Union prévoyait quelque 9 milliards d'euros pour soutenir les États membres de l'Union dans la réforme de l'administration publique, les députés ont encouragé la Commission à associer ce soutien financier à un partage ciblé des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques entre États membres.

Évaluation de la manière dont le budget de l'Union est utilisé pour la réforme du secteur public

Le Parlement européen a adopté par 599 voix pour, 99 contre et 49 abstentions, une résolution sur l'évaluation de la manière dont le budget de l'Union est utilisé pour la réforme du secteur public.

Mieux utiliser le budget de l'Union

Rappelant que l'administration publique des États membres était fondamentale pour l'exécution du budget de l'Union, le Parlement a plaidé pour une meilleure coordination de l'ensemble des programmes d'assistance technique, afin d'éviter les doublons et le manque d'efficacité des mesures. Il a suggéré que la responsabilité des questions relatives à l'amélioration de l'administration publique et de la gouvernance soit confiée à un seul commissaire au sein de la prochaine Commission.

La Commission a été invitée à améliorer les systèmes d'échange de bonnes pratiques en vue d'aider les États membres à mettre en place des pratiques saines, sans pour autant imposer de politiques de réduction des salaires et de réformes non viables sur le plan social.

La résolution a souligné qu'une réforme du secteur public était essentielle pour aider les États membres à s'adapter à l'évolution de la situation, à accroître leur résilience afin de prévenir de futures crises et à améliorer la prestation de services dans l'ensemble de l'Union, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies et les systèmes informatiques.

Notant que le budget de l'Union prévoyait quelque 9 milliards d'euros pour soutenir les États membres de l'Union dans la réforme de l'administration publique, les députés ont encouragé la Commission à associer ce soutien financier à un partage ciblé des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques entre États membres.

Recommandations

Le Parlement a suggéré, entre autres :

- de prévoir le financement des mesures de déploiement de l'administration en ligne dans le cadre des périodes de programmation à venir;
- de mettre en œuvre, au sein des États membres, des réformes destinées à appliquer concrètement le principe de bonne administration en vue d'améliorer la capacité d'accès aux financements des régions en retard sur ce plan ;
- de favoriser la mise en œuvre de programmes visant à soutenir le développement de stratégies de ressources humaines, à travers, notamment, des échanges de bonnes pratiques entre États membres;
- de favoriser la coordination, la complémentarité et la simplification afin d'éviter les chevauchements entre des programmes opérationnels spécifiques et d'autres financements de l'Union ;
- de promouvoir, au sein des administrations publiques, des procédés innovants qui favorisent la connectivité, la transition numérique et la mise à disposition de services numériques de qualité pour les citoyens, les entreprises et les autorités publiques, tout en tenant compte en permanence de l'évolution rapide des nouvelles technologies dans les domaines en question.

La Commission a été invitée à :

- coopérer plus étroitement avec les États membres pour soutenir les régions en retard, en améliorant leurs capacités et leur gouvernance administrative;
- réintroduire un chapitre consacré à l'administration publique et à la gouvernance dans l'examen annuel de la croissance ;
- évaluer au préalable la capacité administrative des structures chargées de la mise en œuvre des politiques de développement afin d'encourager, pour les projets particulièrement stratégiques, le recours à des structures et à des agences nationales capables de définir les programmes et les actions individuelles ainsi que d'accélérer la réalisation;
- élaborer, en coopération avec les États membres, un cadre d'évaluation spécifique qui tienne compte des aspects quantitatifs et qualitatifs d'une administration publique de qualité, et à renforcer ses propres capacités d'analyse.

Dialogue et suivi

Les députés ont proposé de réserver du temps dans le calendrier parlementaire pour un dialogue structuré avec les parlements nationaux sur les questions liées à l'amélioration de l'administration publique dans l'Union. Le suivi et l'évaluation des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) devrait également être amélioré en définissant des indicateurs spécifiques afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des priorités fixés par l'Union pour la réforme de l'administration publique.

